

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 132

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 37

Dans l'alinéa 55 de cet article, substituer au mot :

« cancérigènes »,

les mots :

« cancérogènes, tératogènes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.